

ARRÊTÉ N° 50/2020

signé par
Mme Fadela BENRABIA, Préfète d'Eure-et-Loir

le 15 septembre 2020

28- Préfecture d'Eure-et-Loir
SG- CCA

Arrêté portant organisation du Secrétariat Général Commun
départemental d'Eure-et-Loir.

ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL D'EURE ET LOIR

**La Préfète d'Eure-et-Loir
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans le fonction publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

Vu le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 30 octobre 2019 nommant Madame Fadela BENRABIA, en qualité de Préfète du département d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'Intérieur ;

Vu la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

Vu la circulaire n°6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre, relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'avis du comité technique de la préfeture en date du 8 septembre 2020.

Sur proposition du secrétaire général de la préfeture d'Eure-et-Loir et des directeurs départementaux interministériels concernés :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

En application du décret du 7 février 2020 susvisé, le secrétariat général commun départemental d'Eure-et-Loir, dont les missions et l'organisation sont définies au présent arrêté, est créé au 1^{er} janvier 2021.

Article 2 :

Il assure, en application de l'article 5 du décret du 7 février 2020 susvisé, la gestion des fonctions et moyens définies en annexe 1 du présent arrêté.

Article 3 :

Le secrétariat général commun départemental exerce ses missions au bénéfice des services de la préfeture et des directions départementales interministérielles :

Direction Départementale des Territoires (DDT)

Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Article 4 :

Les services du secrétariat général commun départemental sont placés sous la responsabilité d'un directeur et comprennent :

- **Le service des ressources humaines**
- **Le service budget, finances, achats**
- **Le service immobilier et logistique**
- **Le Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication**

Un organigramme est joint en annexe 2.

Article 5 :

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture et les directeurs départementaux interministériels sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Chartres, le **15 SEP. 2020**

La Préfète



Fadela BENRABIA

ANNEXE 1

Liste des fonctions et moyens dont la gestion est assurée par le secrétariat général commun départemental d'Eure et Loir

Service des ressources humaines :

- Gestion administrative des personnels (avancements, mobilité, congés, CET, maladie, retraite, entretien professionnel, télétravail)
- Plan de charge des effectifs
- Rémunérations des personnels du ministère de l'Intérieur
- Recrutement contractuels, sorties écoles
- Formation
- Dialogue social (préparation et secrétariat des comités techniques, comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, commissions locales d'action sociale et cellules de veille)
- Elections professionnelles
- Action Sociale
- Restaurant inter-administratif (représentation du Préfet au conseil d'administration de l'AGRIADE, travaux incombant au propriétaire...)
- Référent Handicap et référent diversité
- Médecine de prévention
- Apprentissage et service civique de la fonction publique

Service budget, finances, achats :

- Fonctions de RUO départemental (budgets de fonctionnement de la préfecture, des sous-préfectures et des directions départementales interministérielles)
- Programmation, exécution et suivi budgétaire du programme 354(hors T2) et du 723 répartition, bilans et remontées financières
- suivi budgétaire par activités des centres de coûts du BOP 354
- Gestion des opérations comptables en lien avec la plate-forme régionale Chorus, le CPCPM, le service facturier et le SGAR sur l'ensemble des programmes : 104, 112, 119, 122, 129, 148, 161, 177, 207, 216, 232, 303, 354, 723, 754, 833 et avec le CSDOM pour la cité administrative
- Gestion des cartes achats
- Collecte des besoins en fournitures et en mobiliers, commandes et suivi
- Approvisionneur CHORUS
- Suivi des contrats de nettoyage et assurance des bâtiments
- Rédaction de marchés de fournitures et services
- Pilotage et organisation des achats dans le cadre de la commande publique
- Gestion des frais de déplacement

Service immobilier et logistique :

- Pilotage, programmation pluriannuelle et suivi administratif - technique des travaux d'entretien pour la préfecture, les sous-préfectures, les résidences des membres du corps préfectoral, la DDT, la DDCSPP et des opérations interministérielles
- Suivi administratif et financier des contrats bâtimentaires
- Suivi financier des opérations immobilières (programmes EMIR, PNE, 723, 354)
- Inventaire physique des bâtiments et des mobiliers
- Pilotage, programmation, suivi administratif, financier et technique de la cité administrative : syndic de la cité
- Suivi du patrimoine immobilier
- Pilotage de la cellule départementale de l'immobilier de l'Etat
- Rédaction et exécution des marchés de travaux dans le cadre des opérations immobilières
- Reprographie
- Gestion de la flotte automobile
- Gestion du courrier, archives
- Gestion des salles de réunion
- Gestion du gardiennage
- Gestion de l'accueil préfecture et directions départementales interministérielles

Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication :

- Informatique de proximité (assistance de 1^{er} et 2^{ème} niveau aux utilisateurs, promotion de bonnes pratiques, installation de postes de travail, photocopieurs)
- Infrastructure, systèmes et réseaux (supervision et administration des serveurs et du réseau local, gestion des moyens de télécommunication : téléphonie fixe et mobile, fax)
- Applications métier et ingénierie du Système d'Information (déploiement d'applications nationales, d'applications locales mutualisées)
- Fonctions transverses (sécurité (RSSI), participation à la gestion de crise) en lien avec le cabinet
- Fonctions particulières (accompagnement technique des activités de communication, sites intranet et internet)
- Pilotage du Système d'Information local (démarche qualité, ingénierie de formation, convention)
- Standard de la préfecture (accueil téléphonique H24 dans le cadre de la mutualisation régionale en mode alterné)
- Radiocommunications (INPT – Infrastructure Nationale Partagée des Transmissions, réseau radio police ACROPOL, réseau radio pompiers ANTARES)
- Continuité des liaisons gouvernementales (ligne RIMBAUD, RESCOM, messagerie de commandement)

8 septembre 2020

MICRO-ORGANIGRAMME – SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN

